

—ENJEUX-SUISSE

Lundi 18 janvier 2010

—Les bons arguments pour une diminution à 6,4%

—*Les branches à bas salaires sont particulièrement vulnérables à une non-adaptation.*

—philippe rey zurich

Branle-bas de combat: l'Association suisse d'Assurances ASA, l'Association des Institutions de Prévoyance ASIP et la Chambre suisse des actuaires-conseils se sont exprimées en commun vendredi dernier pour une baisse du taux de conversion minimal à 6,4%. Réunies à travers le Forum de prévoyance, vendredi à Berne, elles ont ainsi voulu répondre à leurs détracteurs, qui s'opposent à la baisse décidée par le Parlement fédéral. L'adaptation du taux de conversion est une contribution importante à la sécurisation durable de la prévoyance professionnelle, dans l'intérêt à la fois des assurés actifs d'aujourd'hui et des bénéficiaires des rentes. Un taux technique trop élevé crée un mécanisme de répartition au détriment des assurés actifs qui n'a pas sa place dans le système du 2e pilier, selon Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP. Sur le capital de prévoyance des rentiers, il manque des excédents de rendement qui serviraient à adapter les rentes pour préserver le pouvoir d'achat conformément au but constitutionnel fixé. Un nouveau taux de conversion approprié de 6,4% répartirait l'avoir vieillesse accumulé jusqu'à la retraite de façon à faire concorder la durée de versement et l'espérance de vie, compte tenu des attentes de rendement dans le contexte actuel de taux bas et de rendements tendancielle à la baisse depuis 1985, selon l'indice Pictet. L'espérance de vie continue à monter. Il faut travailler avec des attentes de rendement prudentes pour les effectifs de rentiers. Le taux de conversion doit en principe être défini de manière que le passage de l'effectif des actifs (où le capital épargné est disponible) à celui des rentiers ne se solde pas par une perte de départ à la retraite, d'après Stephan Gerber, président de la Chambre suisse des actuaires-conseils. Une telle perte survient quand le taux de conversion n'est pas aligné sur les paramètres de calcul (espérance de vie, attentes de rendement, prestations pour survivants anticipées) du capital de couverture des rentes. Les principaux pénalisés, à défaut d'une baisse du taux de conversion, seront les assurés des branches à bas salaires; il en résultera des solidarités déraisonnables et des amputations de salaires. On touche ici à une multitude de caisses de pension de PME. Le modèle d'assurance complète à garanties proposé par les assureurs répond justement aux besoins d'un grand marché de PME en Suisse. 156.000 entreprises, regroupant un tiers des assurés et un capital de prévoyance de 130 milliards de francs, ont opté pour cette solution. Remettre en question ce modèle par idéologie n'est ni dans l'intérêt des entreprises, qui ne veulent ou ne peuvent pas courir le risque des placements de capitaux, ni de leurs collaborateurs, selon Marc Chuard, directeur du service de droit et économie à l'ASA. Les revenus de l'avoir vieillesse ne dépendent pas du taux de conversion, mais des processus d'épargne, de risque et des coûts de fonctionnement.

Les coûts se situent au-dessous de la moyenne pour les assureurs vie dans la prévoyance professionnelle. Ils régressent. Par ailleurs, les assureurs n'encaissent pas des primes de risque décès et incapacité trop élevées. Au contraire, les marges sont sous pression. S'agissant des reproches concernant le rendement du capital propre (ROE) dans ce secteur, les assureurs doivent tenir compte des intérêts de leurs actionnaires en dégagant un rendement conforme au marché. Sinon, ils seront dans l'incapacité de servir leurs prestations et, surtout, les garanties souhaitées. Au reste, un rendement réaliste de 6-9% dans ce métier se situe bien en dessous d'un ROE de 15% reproché aux assureurs et mis souvent, de façon non fondée, en avant par les opposants à une baisse du taux de conversion minimal.